

Collégien brûlé à l'éthanol : le procès mercredi

En 2017, à [Saint-Lô](#), un élève a été brûlé lors d'une expérience avec de l'éthanol. L'enseignante et l'ancien principal de l'établissement seront jugés, mercredi, à [Coutances \(Manche\)](#).

En juin 2017, Louison, alors âgé de 11 ans, est grièvement brûlé lors d'une expérience de chimie, au collège Pasteur de [Saint-Lô](#). L'expérience, avec de l'éthanol, a tourné au drame. Le jeune garçon a vu une boule de feu fondre sur lui. Il a subi des greffes de peau au front, à la paupière et au bras.

Après plusieurs renvois, en partie liés au confinement, l'enseignante concernée et le principal de l'époque vont être jugés pour blessures involontaires, mercredi, devant le tribunal correctionnel de [Coutances \(Manche\)](#). Entre-temps, les parents de Louison ont milité pour l'interdiction des expériences avec de l'éthanol dans les collèges. Leur pétition en ligne a recueilli 27 900 signatures.

« **Nous attendons d'abord que Louison soit reconnu comme victime** », résume la mère de Louison, Nathalie Ternois. « **Et nous voulons entendre autre chose que « c'est juste un fait divers » et « la faute à pas de chance »**, ajoute Ludovic Ternois, le père. **Nous voulons entendre qu'il y a des responsabilités, une série d'incompétences et que cette expérience est inadaptée pour un enfant de 5^e, sachant que c'est au programme du lycée.** »

Affaire similaire en [Vendée](#)

En théorie, ces expériences avec de l'éthanol doivent être menées dans des conditions de sécurité strictes, notamment sous hotte aspirante, avec des gants et des lunettes pour les collégiens. Selon les parents, le collège n'était pas dans la légalité sur ce point. « **Le protocole est très strict, tellement que personne ne le ferait si l'on s'y tenait. La plupart des collèges n'ont pas ces équipements**, avance Ludovic Ternois. **À ma connaissance, cette question n'a jamais été réfléchi dans l'académie de Caen. Cela reste confidentiel, de l'ordre de la liberté pédagogique.** »

Un accident similaire a eu lieu en 2018 dans un lycée privé de Vendée. Une jeune fille avait été grièvement blessée. L'enseignante et le chef d'établissement ont été jugés le 20 octobre. Pointant « **une série de fautes d'imprudences caractérisées** », le procureur vendéen a requis, pour l'enseignante, deux ans de prison avec sursis et une interdiction d'exercer sur cette durée. En revanche, la relaxe a été demandée pour le chef d'établissement.

Mercredi, la famille Ternois sera bien évidemment présente au tribunal de Coutances. Louison aussi. Dans les temps qui ont suivi l'accident, le collégien a été hospitalisé trois mois, anesthésié sept fois en quinze jours. Il a suivi des cures dermatologiques, des séances de kiné...

Louison est aujourd'hui au lycée, en 1^{re}. Selon sa mère, « **il va bien. Louison est un battant, il ne veut pas rester là-dessus** ». Plus tard, Louison veut travailler « **dans la chimie** ».

Christophe LECONTE.



Nathalie et Ludovic Ternois, parents de la jeune victime. Archives Ouest-France

